

(Recours collectif)
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

N° : 750-06-000003-142

DATE : Le 28 avril 2015

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE FRANÇOIS ROLLAND, Juge en chef

**ASSOCIATION DES RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DU DOMAINE DES RUISSEAUX
DE MARIEVILLE**

Requérante

et

JORDI GRENIER-BIARD

Personne désignée

c.

WSP Canada inc. faisant anciennement affaires sus le nom de GÉNIVAR inc.

Intimée

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 1004 C.p.c.)

[1] **ATTENDU** le jugement prononcé le 14 avril 2015, par l'honorable Danielle Turcotte qui a autorisé l'exercice d'un recours collectif dans le présent dossier;

[2] **ATTENDU** que l'honorable Danielle Turcotte reste saisie du dossier;

[3] **ATTENDU** les dispositions de l'article 1004 du *Code de procédure civile*;

[4] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[5] **FIXE** l'audition du présent dossier dans le district de Montréal.



FRANÇOIS ROLLAND, juge en chef

Me Louis Beauregard et Me Vanessa Hergett
Beauregard Avocats, s.e.n.c.r.l.
Pour la requérante et la personne désignée

c

Me Patrick Ouellet
Woods, s.e.n.c.r.l.
Pour l'intimée